

CONDITIONS DE VENTE

Offre Alignement Express

Article 1 : Objet de la prestation

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Le Centre National du Coaching, ci-après dénommé « LeCNDC » et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : Offre de coaching à distance **Diagnostic et Feuille de route** d'une durée de trois heures incluant la fourniture **d'un questionnaire de préparation** et la restitution **d'une feuille de route** discutée et finalisée avec le client à l'issue du programme.

La prestation se déroulera en deux parties, une première session à distance de diagnostic d'une durée de deux heures qui s'appuiera notamment sur le questionnaire de préparation puis une seconde session à distance d'une heure de restitution pour construire avec le Client une feuille de route tenant compte des premières priorités ressortant du travail. A l'issue de cette seconde session le Prestataire adressera au Client dans les trois jours une feuille de route de synthèse.

Toute prestation accomplie par la société LeCNDC implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Obligations du prestataire

Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière qui soit. Il devra solliciter de la part du client tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Délais d'exécution

Un planning initial des deux sessions de travail prévues sera établi entre le client et le prestataire. Les deux réunions devront être programmées dans un intervalle maximal de trois semaines.

Les sessions de travail peuvent être reprogrammées de façon concertée entre le



prestataire et le client, mais éventuellement aux dépens de créneaux horaires souhaités initialement. Si le client doit déplacer le rendez vous, il doit le faire 24h à l'avance sous peine de devoir s'acquitter du prix forfaitaire additionnel d'une heure de prestation, même s'il ne peut l'honorer.

Responsabilité

Pour l'accomplissement de la prestation prévue à l'article 1, le Prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, qu'une obligation de moyens.

Le prestataire est là pour guider le client, le soutenir et lui fournir les documents relatifs au programme. Ce rôle est consultatif, il n'est pas là pour faire le travail du client. Le client porte la responsabilité des résultats obtenus durant le programme. Le prestataire a pour objectif de sensibiliser le client à certaines priorités et concepts importants et nécessaires, lui faire prendre du recul en lui apportant un regard extérieur bienveillant et de le motiver afin qu'il soit capable de construire un premier plan d'action destiné à conduire son entreprise vers la réussite. En acceptant cet accord le client renonce définitivement à toute possibilité de poursuite contre son prestataire pour toute perte, coût ou dépense relatifs aux activités mentionnées dans ce document et dans la feuille de route élaborée de concert.

Obligation de confidentialité

Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, notamment toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, le Prestataire répond de ses salariés comme de lui-même. Le Prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de divulgation ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Le client considérera comme strictement confidentiels, et s'interdit de divulguer, notamment toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, le Client répond de ses salariés comme de lui-même. Le Client, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans

Le Centre national du Coaching - 27 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

SAS au capital de 25 000 € - Siret n° 82077491700018

APE 7022Z - N° de TVA intra : FR36820774917

www.lecndc.com



le domaine public à la date de divulgation ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Article 3 : Obligations du Client

Engagements du client

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire afin de contribuer à la bonne réalisation du présent contrat. A cette fin, le Client se rendra disponible au téléphone ou par skype, à la date et à l'heure convenues, suivant le planning établi à l'avance, afin d'assurer le succès de la prestation. Il devra en outre avoir complété et renvoyé au Prestataire le questionnaire de préparation au plus tard 24 heures avant la date du premier rendez-vous fixé.

Article 4 : Prix et Modalités de paiement

Prix de la prestation

En contrepartie de la prestation définie à l'article 1, le Client devra verser au Prestataire la somme de 1000 (mille) euros hors taxes.

Toute session annulée sans respect du délai de prévenance de 24 h prévu à l'Article 2, donnera lieu à la facturation d'un forfait de 250 (deux cent cinquante) euros hors taxes. T.V.A en sus au taux de 20% applicable sur toutes les prestations de service fournies. Si une loi quelconque impose un changement dans la nature ou montant des taxes payables sur les honoraires du Prestataire, ces changements seront intégralement répercutés sur les montants facturés par le Prestataire à son client.

Modalités de paiement

Le prix sera payable d'avance à la signature du contrat et réglé par le Client au Prestataire par virement ou chèque bancaire.

Article 5 : Garantie

Le Prestataire s'engage à rembourser le Client à première demande à l'issue de la prestation s'il n'est pas satisfait. Pour pouvoir en bénéficier Le Client devra toutefois avoir suivi effectivement toutes les étapes présentées à l'Article 1 des présentes conditions, à savoir avoir complété le questionnaire de préparation et participé aux deux

Le Centre national du Coaching - 27 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

SAS au capital de 25 000 € - Siret n° 82077491700018

APE 7022Z - N° de TVA intra : FR36820774917

www.lecndc.com



sessions de coaching prévues. Il devra en outre avoir complété le questionnaire de satisfaction adressé à l'issue de la prestation en indiquant clairement les motifs de son insatisfaction.

Article 6 : Droits de propriété

Les documents, supports divers et les supports de formation du programme d'accompagnement que le client reçoit sont confidentiels et de marque déposée, et ne peuvent être utilisés, copiés ou divulgués en dehors de l'entreprise du Client. Ces documents sont protégés par le code de la propriété intellectuelle et aucune copie, adaptation, distribution ou divulgation ne sont autorisés.

Article 7 : Assurance de responsabilité

Le Prestataire garantit au Client que durant l'exécution du présent contrat, il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour des dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou au personnel du Client du fait de l'exécution du contrat. Il devra en justifier à première demande du Client.

Article 8 : Attribution de compétence – Règlement des différends

10.1 Le présent contrat est soumis à la loi française.

10.2 Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait surgir à l'occasion du présent contrat. En cas de désaccord persistant, ce différend sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Fait à

Le

En double exemplaire,

Signature du Prestataire

(Personnes habilitées à engager chacune de leurs entreprises respectives)

Signature du Client

Le Centre national du Coaching - 27 Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

SAS au capital de 25 000 € - Siret n° 82077491700018

APE 7022Z - N° de TVA intra : FR36820774917

www.lecndc.com